

LE TABLEAU DE BORD DES MOBILITÉS DURABLES

un outil au service des territoires pour faciliter la prise de décision en matière de politiques publiques pour la mobilité durable

Porté par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), en collaboration avec la Direction Générale des Infrastructures des Transports et des Mobilités (DGITM), dans le cadre de la Mission Connaissance coordonnée par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) et le Secrétariat Général (SG) du Ministère de la Transition Ecologique

Le tableau de bord des mobilités durables

Contexte

- Des objectifs territorialisés de décarbonation des transports
- Un besoin d'indicateurs territorialisés de suivi (CPER, PPG, territorialisation de la planification écologique...)
- Inscrit comme l'une des actions prioritaires de l'axe « Mieux se déplacer » dans la feuille de route « Numérique et Données » pour la Planification écologique

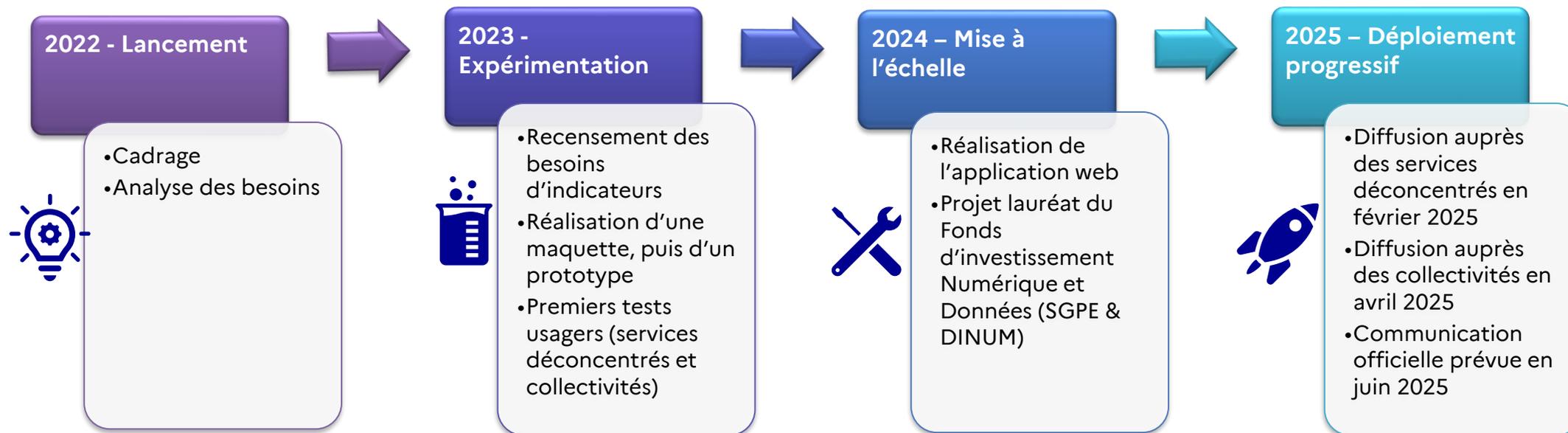
Les cibles et bénéficiaires

- Services de l'Etat en charge des politiques de transports (directions centrales, régionales et départementales, opérateurs)
- Collectivités territoriales, AOM et autres entités organisatrices de la mobilité
- Décideurs (élus, préfets, cabinet ministériel)
- Agences d'urbanisme et de mobilité.

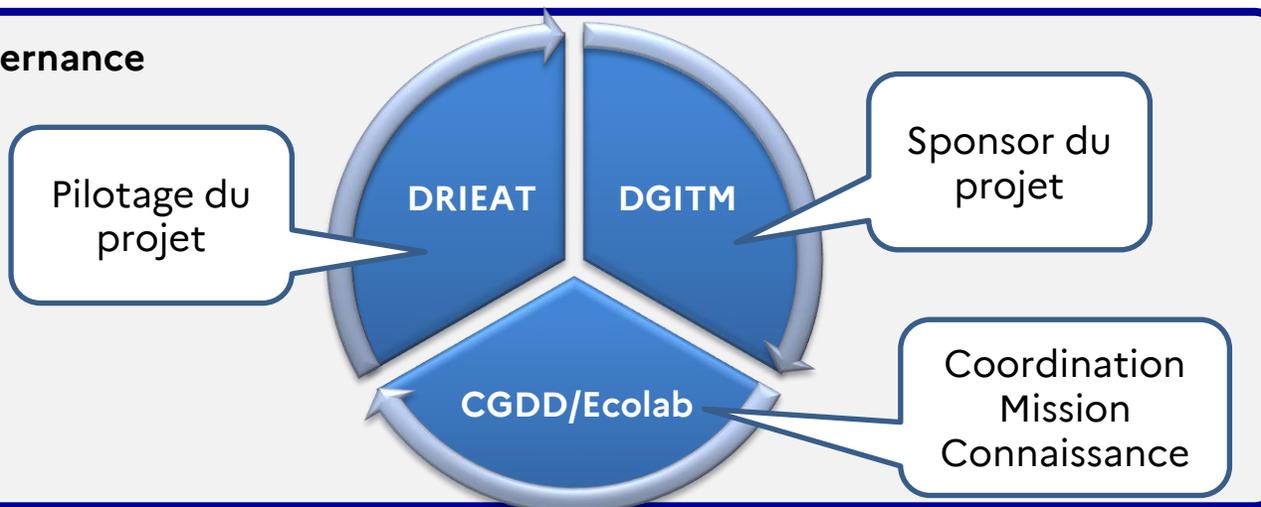
Pourquoi cet outil ?

- **Quoi ?** Un outil au service des territoires, afin de faciliter la prise de décision en matière de politiques publiques pour la mobilité durable en fournissant un accès simple et rapide à des indicateurs territorialisés de mobilité, en cohérence avec les objectifs locaux de transition écologique.
- **Comment ?** Cet outil contribue à orienter les stratégies de mobilité à l'échelle territoriale sur une base d'indicateurs communs calculés aux différentes échelles (communes, EPCI, départements, régions) et construits à partir de données publiques nationales avec une fréquence d'actualisation annuelle.
- **Gains attendus :**
 - suivre les politiques de décarbonation des transports mises en œuvre,
 - identifier les leviers d'actions pouvant être mobilisés (report modal, mobilité partagé...),
 - établir un état des lieux de son territoire et pouvoir le situer ou le comparer à d'autres territoires,
 - faciliter l'accès à la donnée et gagner du temps dans le traitement et l'analyse des données de mobilité durable.
- **Périmètre couvert par l'outil (aujourd'hui) :** Mobilité des personnes ; mobilité du quotidien (< 80 km)

Les étapes de développement de l'outil et les parties prenantes



Gouvernance



Partenaires - Membres du comité de suivi opérationnel (COSOP)

- DREAL et DDT : Île-de-France (dont UD/DDT), Grand Est, Hauts-de-France, Bretagne, Pays de la Loire, Bourgogne Franche-Comté, Haute-Garonne
- DGITM
- SDES
- Cerema

Démonstration de l'application

Lien vers l'application : <https://mobilite-durable-tdb.din.developpement-durable.gouv.fr/>



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tableau de bord des mobilités durables

Accueil Indicateurs de mobilité Comparaisons de territoires Ressources À propos ▾

Bienvenue sur le tableau de bord des mobilités durables

Le tableau de bord des mobilités durables est un outil au service des territoires qui a pour objectif de faciliter la prise de décision en matière de politiques publiques pour la mobilité durable.

Il fournit un accès simple et rapide à des indicateurs territorialisés de mobilité en cohérence avec les objectifs locaux de transition écologique afin de permettre aux acteurs de la mobilité de suivre les politiques de décarbonation des transports mises en œuvre et d'identifier les leviers d'actions pouvant être mobilisés : report modal, mobilité partagée, verdissement du parc automobile, modération de la demande, etc.

Il contribue ainsi à orienter les stratégies de mobilité à l'échelle territoriale sur une base d'indicateurs standardisés construits à partir de données publiques nationales.

Découvrir les indicateurs de mobilité

Le flux de traitement des données

1ère étape

Récupération et
extraction des données

Sources de données

INSEE SDES

Transport data gov

...



Données
brutes



Extraction
Transformation
Formatage
Agrégation

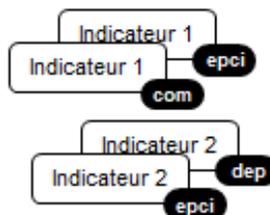
2ème étape

Transformation des données, formatage et
agrégation pour les transformer en
indicateurs calculés aux différentes échelles
géographiques

Indicateurs territorialisés



Données enrichies



Exposition sur le
web

3ème étape

Mise à disposition des indicateurs
sur une application web (outil de
data visualisation)

Application



Le Tableau de bord des mobilités durables a **vocation à évoluer et à être enrichi progressivement avec de nouveaux indicateurs et de nouvelles fonctionnalités**. Vous pouvez consulter le suivi de ces évolutions et mises à jour dans [la page « A propos / Journal »](#).

Ajout de nouveaux indicateurs :

- Distances et Emissions de CO2 moyennes pour les déplacements domicile-travail (données Insee/Sdes AT36)
- Lancement d'une étude sur le développement d'indicateurs d'accessibilité territoriale en transports en commun (pilotage DGITM)

Ajout de nouveaux millésimes :

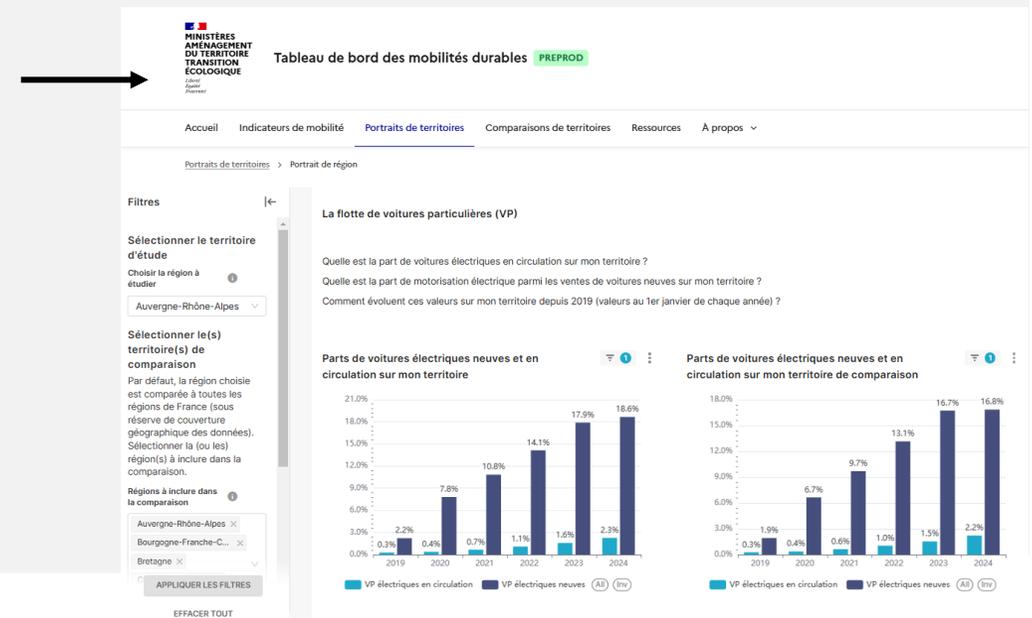
- **L'ajout du millésime 2025 est prévu à l'été 2025**, en même temps que la mise à jour de tous les indicateurs à la géographie 2025 (car nécessite la publication des données 2025 des COG Insee et des contours géographiques COG Carto IGN)

Ajout de nouvelles fonctionnalités :

- **Ajout d'un module « Portraits de territoires »** (niveau Région et EPCI)
- **Personnalisation du territoire d'étude** (groupement de communes au choix de l'utilisateur)
- **Disponibilité des indicateurs par API sur ecologie.data.gouv.fr** (plateforme des données relatives à la transition écologique)

Un **comité d'utilisateurs** sera mis en place prochainement pour

- informer les utilisateurs des nouveautés de l'application ;
- échanger sur les cas d'usages et retours d'expériences des utilisateurs
- recueillir les avis et suggestions d'amélioration.



Un questionnaire pour donner votre avis sur le tableau de bord des mobilités durables

Un questionnaire est disponible pour :

- donner votre avis sur les fonctionnalités et les indicateurs du tableau de bord des mobilités durables ;
- partager vos cas d'usages grâce à ce nouvel outil ;
- nous transmettre votre contact pour vous tenir informé des évolutions, prochains webinaires...

Le questionnaire est disponible au [lien cliquable suivant](#)

Des webinaires de présentation à destination des collectivités

Pour accompagner le lancement et la prise en main de ce nouvel outil par les collectivités, l'équipe projet du tableau de bord des mobilités durables organise des **webinaires de présentation les 6 et 14 mai 2025**.

Pour y participer, les collectivités sont invités à s'inscrire en remplissant [le formulaire suivant](#).

Liens utiles

- Le Tableau de bord des mobilités durables : <https://mobilite-durable-tdb.din.developpement-durable.gouv.fr/>
- Questionnaire de satisfaction : [lien cliquable](#)
- Page de présentation du projet (avec vidéo de démonstration) : <https://greentechinnovation.fr/pole-national-connaissance-mobilite-durable-2/>
- Contexte – La Mission Connaissance : <https://greentechinnovation.fr/mission-connaissance/>

Contact équipe projet

ANDRIEU-DUPIN Cindie – Directrice d'études transport et Cheffe de projet du Tableau de bord des mobilités durables , DRIEAT / SCDD
FIAFERANA Kanto - Data analyst, experte données mobilité transition écologique, DRIEAT / SCDD / DDGS
E-mail : tableau-de-bord-mobilites-durables@developpement-durable.gouv.fr



Annexe 1 - La Mission Connaissance

LA MISSION CONNAISSANCE

Une mission co-pilotée par le CGDD et le Secrétariat Général

La mission Connaissance est un **projet de transformation de l'action publique et un projet d'innovation numérique** par la donnée et la production de connaissance.

Son objectif est de renforcer le rôle de la connaissance territoriale dans l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques publiques environnementales de l'Etat pour l'ensemble des acteurs (administrations centrales, services déconcentrés, collectivités territoriales, opérateurs).

3 axes stratégiques :



DÉPLOIEMENT DE PÔLES NATIONAUX CONNAISSANCE
thématiques ou serviciels



ANIMATION NATIONALE DE LA CONNAISSANCE



RH & COMPETENCES CONNAISSANCE DATA SIG

PÔLES NATIONAUX CONNAISSANCE THÉMATIQUES ET LOCALISATION



Déploiement de pôles nationaux Connaissance thématiques ou serviciels

- Travail avec **les services déconcentrés de l'Etat** : service « connaissance ».
- Logique de **mutualisation d'outils nationaux de connaissance** en réponse à **des besoins** et aux politiques publiques
- **Cibles** : services de l'Etat, collectivités, opérateurs, entreprises, citoyens
- Concrètement : **développement d'une palette d'outils nationaux et de services d'aide à la décision.**
- Méthodologie de projet : cadrage, prototypage/ expérimentation, déploiement.
- Actuellement : **6 pôles connaissance constitués** et à différentes étapes de développement des outils, et des expérimentations ou pôle en préfiguration.

Enjeux de gouvernance :

Positionnement d'un pôle...





Annexe 2 - Présentation de la DGITM/ sous-direction MINT

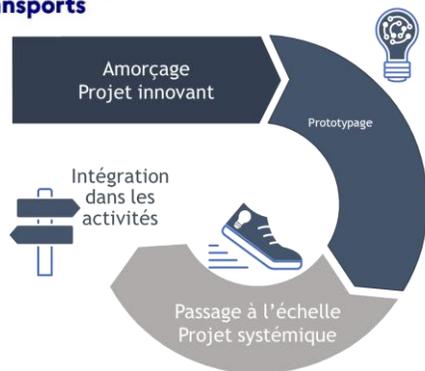
DGITM - sous-direction MINT

Multimodalité, Innovation Numérique, Territoires

Trois grandes missions pour la SDMINT :

1. Encadrer et animer la **politique publique sur les services numériques multimodaux et les données de transport**

Agence de
l'**Innovation** pour
les **Transports**

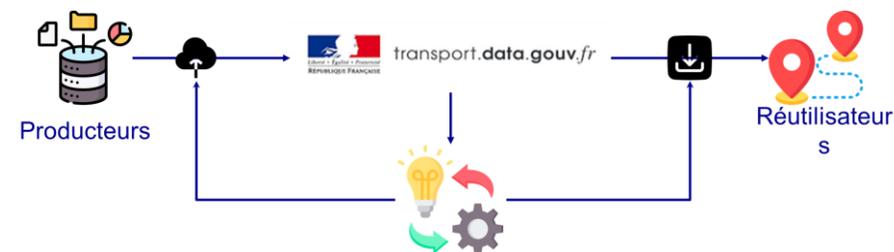


2. Encadrer et animer les **politiques locales de mobilité**



« Accompagner et valoriser des solutions de mobilité durables et innovantes répondant aux besoins des territoires »

3. Promouvoir l'**innovation ouverte** dans les services et fédérer l'écosystème français



Contexte et intérêt pour la DGITM

Intérêt pour la DGITM :

- Développer la notion de **reporting de politique publique** avec l'évolution des CPER et l'émergence des CRTE
- Fédérer les démarches des acteurs gravitant autour de sa compétence métier : **la mobilité**



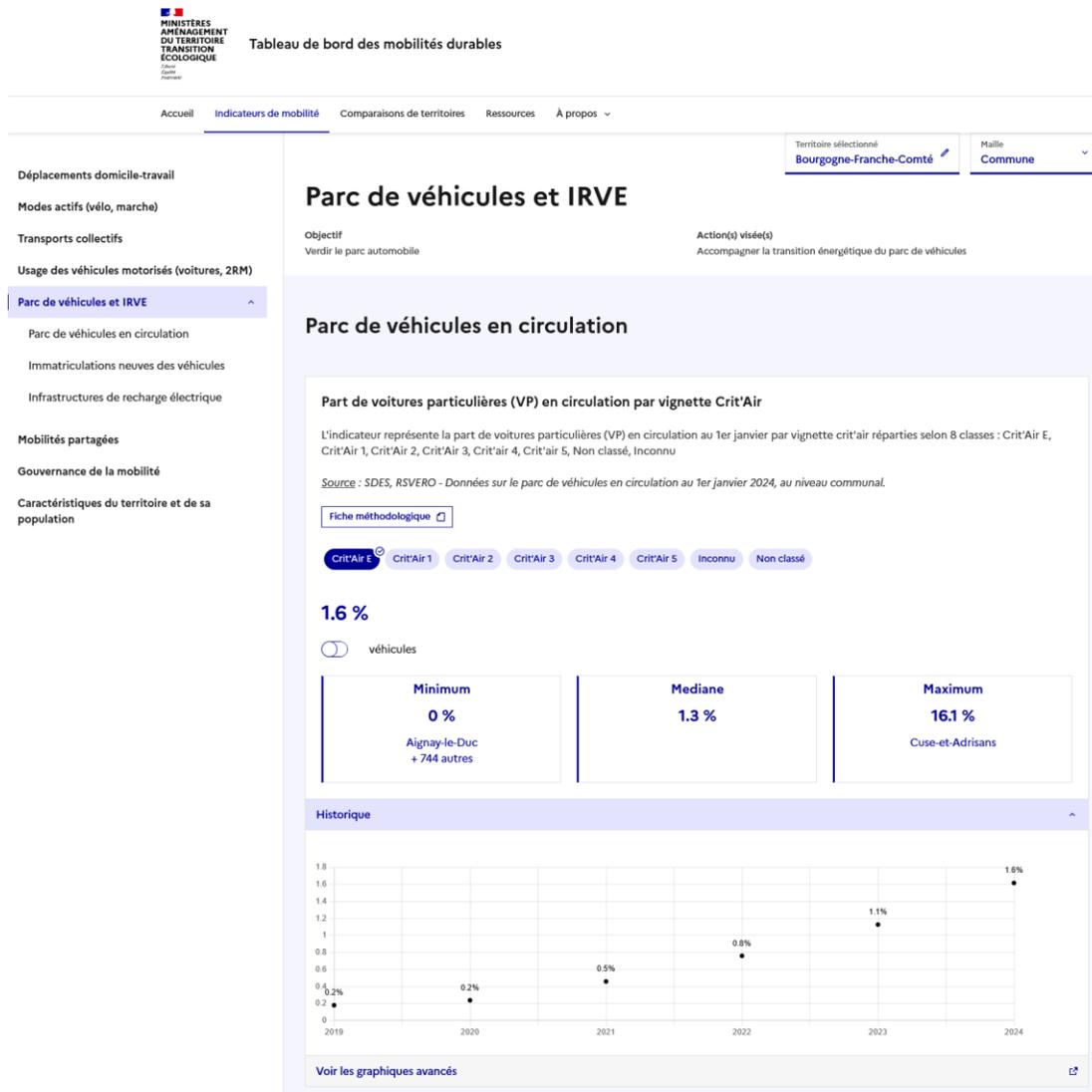
- Outiller les territoires dans la **territorialisation des objectifs de la transition écologique** (en particulier à la maille intercommunale)

Objectif : se doter collectivement d'outils de reporting et d'une méthodologie commune qui fasse référence



Annexe 3 - Illustrations de quelques fonctionnalités de l'application

Visualiser les valeurs d'un indicateur pour un territoire et une maille sélectionnés (millésime courant et valeurs historiques)



Accéder à une description complète de chaque indicateur (méthodologie de construction, politiques publiques associés...) au sein d'une fiche méthodologique

Tableau de bord des mobilités durables

Fiche méthodologique

Part de voitures particulières (VP) en circulation par vignette Crit'Air

Thématique : Parc de véhicules et IRVE / Parc de véhicules en circulation

Description de l'indicateur

Définition

- **Part des VP pour chaque catégorie de vignette Crit'Air (8 catégories)** : l'indicateur représente la part de voitures particulières (VP) en circulation sur le territoire éligibles à chaque classe de vignette Crit'Air.
- **Part des autobus pour chaque catégorie de vignette Crit'Air (8 catégories)** : l'indicateur représente la part d'autobus en circulation sur le territoire éligibles à chaque classe de vignette Crit'Air.
- **Part des autocars pour chaque catégorie de vignette Crit'Air (8 catégories)** : l'indicateur représente la part d'autocars en circulation sur le territoire éligibles à chaque classe de vignette Crit'Air.

Les catégories de vignettes Crit'Air sont :

- Crit'Air E : tout véhicule électrique ou hydrogène.
- Crit'Air 1 : tout véhicule au gaz hybride rechargeable, essence Euro 5 et 6 (immatriculés après 2011).
- Crit'Air 2 : essence Euro 4 (immatriculés entre 2006 et 2010 inclus) ou diesel Euro 5 et 6 (immatriculés après 2011).
- Crit'Air 3 : essence Euro 2 et 3 (immatriculés entre 1997 et 2005 inclus) ou diesel Euro 4 (immatriculés entre 2006 et 2010 inclus).
- Crit'Air 4, 5 ou non classés : essence Euro 1 et avant (immatriculés avant 1997) ou diesel 3 et avant (immatriculés avant 2006).

Les données sur les vignettes Crit'Air correspondent aux vignettes Crit'Air théoriques déterminées à partir des informations inscrites sur le certificat d'immatriculation, que le titulaire du véhicule ait demandé ou non sa vignette Crit'Air. Les modalités du certificat de qualité de l'air sont disponibles sur le site : <https://www.ecologie.gouv.fr/certificats-qualite-lair-critair>

La modalité "Inconnu" correspond aux véhicules dont la vignette Crit'Air est indéterminée.

Politique(s) publique(s) associée(s) à l'indicateur

Action(s) visée(s)

Verdir le parc automobile - Accompagner la transition énergétique du parc de véhicules

Politique prioritaire du gouvernement

Verdir le parc automobile

Contexte et enjeux

Le transport routier est à l'origine de 94,0 % des émissions du secteur des transports (119,2 Mt CO₂ éq en 2023). La majorité des GES des transports proviennent des voitures particulières (53 %), des poids lourds, y compris bus et cars (24 %) et des véhicules utilitaires légers (5 %) [source : CITEPA, 2023]. On constate en France des dépassements récurrents des valeurs limites réglementaires des polluants atmosphériques. Pour les particules comme pour les oxydes d'azote, les véhicules et particulièrement les voitures particulières diesel les plus anciennes, constituent une source majeure d'émission de polluants. Développer la mobilité propre en encourageant l'acquisition de véhicules peu polluants est donc un levier essentiel pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et réduire la pollution atmosphérique.

Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) sont des territoires dans lesquels l'accès est autorisé aux véhicules les moins polluants afin de limiter l'exposition des personnes à la pollution locale. Les zones à faibles émissions mobilité reposent sur le système des vignettes Crit'Air (certificat qualité de l'air) qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote. Les véhicules sont répartis en 6 classes environnementales (crit'air E, 1, 2, 3, 4, 5, 6), à l'exception des véhicules les plus polluants, qui sont non classés et n'ont pas droit au certificat qualité de l'air. La vignette Crit'Air est obligatoire dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) et lors de la circulation différenciée.

Depuis 2019, les motorisations électriques et hybrides rechargeables connaissent une forte dynamique en France : le nombre de véhicules légers électrifiés en circulation a été multiplié par 4 pour dépasser, fin 2022, le million d'unités. La voiture électrique s'impose de plus en plus dans le paysage automobile comme une solution innovante et durable pour réduire les émissions de CO₂. Ce type de véhicule, en constante évolution technologique, attire aujourd'hui autant les particuliers que les entreprises grâce à ses nombreux atouts :

- Bénéfices environnementaux : 2 à 6 fois moins d'émissions de CO₂ sur l'ensemble du cycle de vie du véhicule électrique par rapport à un véhicule thermique.
- Economies : environ 3 € pour 100 km parcourus en véhicule électrique (avec une recharge à domicile) contre 7 à 10 € pour un véhicule thermique.
- Réduction des nuisances sonores.

Visualiser les indicateurs sous forme cartographique avec des couches géographiques complémentaires pour certains indicateurs

MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Tableau de bord des mobilités durables

Accueil Indicateurs de mobilité Comparaisons de territoires Ressources À propos

Territoire sélectionné: Allier Maille: Commune

Déplacements domicile-travail

- Modes actifs (vélo, marche)
- Réseau vélo
- Stationnement vélo
- Transports collectifs
- Usage des véhicules motorisés (voitures, 2RM)
- Parc de véhicules et IRVE
- Mobilités partagées
- Gouvernance de la mobilité
- Caractéristiques du territoire et de sa population

Accueil > Modes actifs (vélo, marche) > Stationnement vélo > Nombre de places de stationnement vélo pour 1000 habitants

Nombre de places de stationnement vélo pour 1000 habitants

Fiche méthodologique

Cadre Cadre et roue Roue Sans accroche

Carte

Bourbon-l'Archambault

- Nombre de places de stationnement vélo pour 1000 habitants: 3.1 places/1000 hab.
- Stationnements vélo: 4

Zoomez pour voir les emplacements

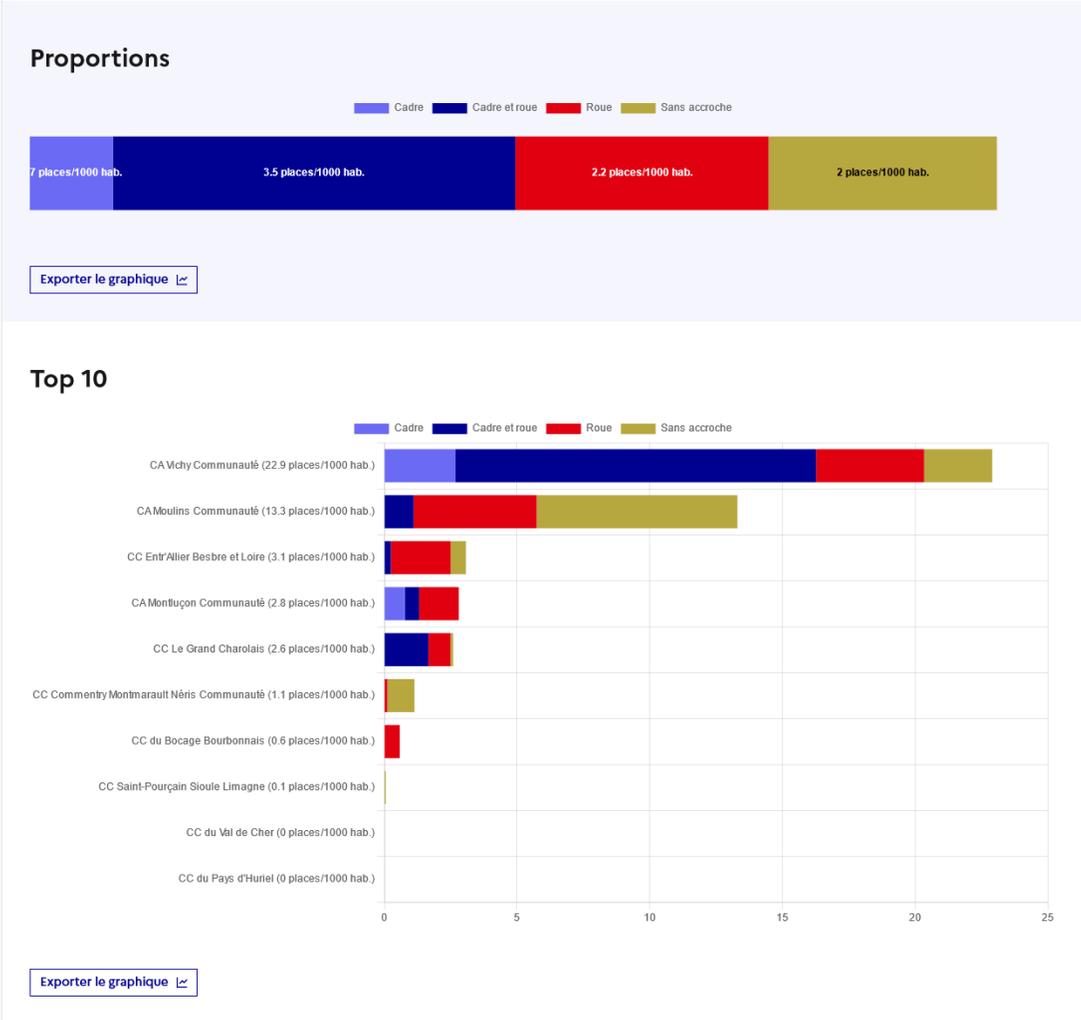
Nombre de places de stationnement vélo pour 1000 habitants

Couches de données

- Stationnements vélo: 686 stationnements

Exporter la carte

Visualiser les indicateurs sous forme graphique : répartition selon les modalités d'un indicateur, top 10 selon la maille du territoire...



Visualiser des cartes et diagrammes des flux domicile-travail (données recensement Insee)

Tableau de bord des mobilités durables

Accueil Indicateurs de mobilité Comparaisons de territoires Ressources À propos

Territoire sélectionné
Allier

Maille
Intercommunalité

Déplacements domicile-travail

- Parts modales
- Flux domicile-travail
- Modes actifs (vélo, marche)
- Transports collectifs
- Usage des véhicules motorisés (voitures, 2RM)
- Parc de véhicules et IRVE
- Mobilités partagées
- Gouvernance de la mobilité
- Caractéristiques du territoire et de sa population

Accueil > Déplacements domicile-travail > Flux domicile-travail > Part des flux domicile-travail

Part des flux domicile-travail

Fiche méthodologique

entrant interne sortant

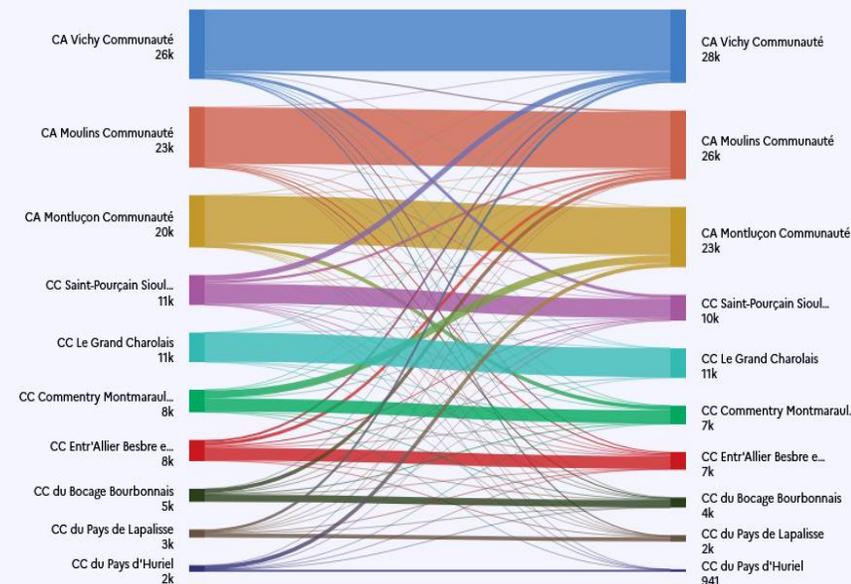
Carte



Exporter la carte

Graphique de Sankey

Deux-roues motorisé Marche Pas de transport Transports en commun Vélo Voiture



Exporter le graphique

Comparer les valeurs d'un ou plusieurs territoires

Tableau de bord des mobilités durables

Accueil Indicateurs de mobilité Comparaisons de territoires Ressources À propos ▾

Territoire sélectionné
Grand Est

Territoire de comparaison
Hauts-de-France

Maille
Département

Comparaison : Usage des véhicules motorisés (voitures, 2RM)

Déplacements domicile-travail

Modes actifs (vélo, marche)

Transports collectifs

Usage des véhicules motorisés (voitures, 2RM)

Equipements des ménages

Parc de véhicules et IRVE

Mobilités partagées

Gouvernance de la mobilité

Caractéristiques du territoire et de sa population

Equipements des ménages

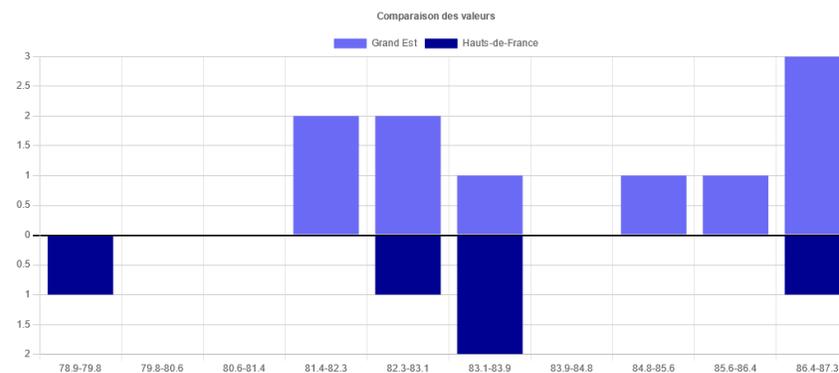
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (taux de motorisation)

L'indicateur représente la part de ménages disposant au moins d'une voiture, c'est-à-dire le taux de motorisation des ménages (définition Insee).

Source : Source : Insee, RP 2021 - Logements.

[Fiche méthodologique](#)

Valeur Grand Est : 84.2 %



Valeur Hauts-de-France : 81.9 %